

PROCES-VERBAL

2EME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU CSR-BN SA

mardi 27 septembre 2022 à 20h00
Restaurant du Centre Sportif Régional de Borné-Nau, Grandson.

Le Conseil d'Administration est représenté par tous ses membres : Mmes et MM. Francesco Di Franco, Président, Frédéric Piguët, Vice-Président, Aude Forand (Tévenon), Evelyne Perrinjaquet (Grandson), Cyril Buffat (Valeyres-sous-Montagny), Stefano Ampezzan (Champagne) et David Romero (ASIGE).

1. Les actionnaires de la société se sont réunis, conformément aux dispositions statutaires, en assemblée générale ordinaire. Etaient présents M. Priyanthan Belk, boursier du CSR-BN SA et Mme Isabelle Thiémard, secrétaire du CSR-BN SA.

Les communes suivantes se sont excusées : la commune de Corcelles-près-Concise, Mme Nicolina Galizia et la commune de Fiez.

Les communes d'Onnens et Orges sont absentes et non excusées.

L'assemblée est présidée par M. Francesco Di Franco qui constate que l'ensemble du capital social est présent ou représenté.

Une liste des présences est remplie conformément aux statuts.

Dès lors, l'assemblée est tenue conformément à l'art. 701 du Code des Obligations ainsi que selon l'article 12 des statuts du CSR-BN SA et peut délibérer et statuer valablement sur tous les objets qui sont de son ressort.

Aucune remarque n'étant faite sur la participation, ni sur la convocation à l'assemblée générale ordinaire, le Président constate que celle-ci peut valablement délibérer et propose l'ordre du jour suivant :

1. Accueil et liste des présences
2. Rapports de gestion 2019-2020 / 2021 du Conseil d'administration et présentation des comptes de l'exercice 2021
3. Rapport de l'organe de révision
4. Délibération et vote sur les comptes de l'exercice 2021
5. Adoption des rapports de gestion 2019-2020 / 2021
6. Décharge au Conseil d'administration et à l'organe de révision pour l'exercice 2021
7. Désignation de l'organe de révision (le CA propose la société OFICO Fiduciaire SA pour 2022)
8. Divers

Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Le Président propose de présenter que le rapport de gestion 2021, le rapport d'activité de 2019-2021 ayant déjà été présenté et approuvé lors de l'assemblée du 22 juin 2021. Les comptes 2021 sont également commentés par le Président .
Concernant les comptes de construction, ils seront consolidés avant la fin de l'année 2022. Des travaux doivent encore y être intégrés tels que les tables et bancs pour les pergolas ainsi que la plantation d'une barrière végétale de séparation derrière les abris-bus.
Questions :
- M. Favre, commune de Provence : il est étonné du montant de CHF 60'000.- concernant les charges d'entretien. M. Belk, boursier : il ne s'agit pas de frais d'entretien réels, car il a des achats de fonctionnement qui seront amortis en une année. M. Favre demande s'il ne faudrait pas, afin que cela soit plus clair, créer un compte d'entretien et un autre pour les achats qui sont liés à des amortissements ? M. Vialatte, commune de Grandson : soutiens la proposition de M. Favre de Provence.
M. Guilloud, commune de Champagne : y a t'il un budget établi pour 2023 ? M. Di Franco : celui-ci sera établi prochainement par le CA pour les comptes 2023, sur la base de l'exercice 2021 et 2022.
M. Vialatte, commune de Grandson : en 2021, il n'y a pas eu de charges du CA. M. Di Franco : il n'y a plus de vacations pour des membres du CA, ce qui n'était pas le cas avant adoptions des statuts lors l'Assemblée constitutive de la SA le 2 octobre 2019. La rémunération des membres du CA est au bon vouloir des communes.
M. Candolfi, commune de Tévenon : qu'entendez-vous par autres produits, est-ce le résultat des locations ? M. Di Franco : il s'agit en effet du produit des locations non-conventionnés. Le résultat est positif.
- 3 et 4. Le rapport de l'organe de révision portant sur le dernier exercice est présenté par le Président. Il relève qu'il faut, en plus des comptes, valider le mode de répartition selon le tableau des parts de refacturation aux communes membres. Les membres valident à la majorité avec une abstention les comptes ainsi que le mode de répartition.
5. Le rapport de gestion 2019-2020 / 2021 est approuvé à l'unanimité. Il sera envoyé, signé, à toutes les communes-membres en version électronique, une version papier pourra être envoyée sur demande. Il sera disponible également sur le site internet une fois que celui-ci sera terminé, soit au plus tard avant la fin du mois d'octobre 2022. Une communication parviendra aux communes actionnaires concernant l'adresse du nouveau site en construction.
6. Les actionnaires, donne à l'unanimité, décharge aux Conseil d'Administration pour l'exercice 2021 ainsi qu'à l'organe de révision OFICO Fiduciaire SA.
7. L'assemblée décide à l'unanimité de repourvoir le mandat concernant la révision des comptes à la société OFICO Fiduciaire SA.
8. Divers : M. Vialatte, commune de Grandson : information consommation électrique : le site de Borné-Nau étant relié à un Microgrid, celui-ci est soumis au régime du marché régulé de la Romande Energie. Les prix ne devraient pas prendre l'ascenseur. Le DDP a été signé entre la commune de Grandson et le CSR-BN SA pour une durée de 90 ans.

Le Président remercie les membres du Conseil d'Administration du CSR-BN SA pour leur travail et leur disponibilité tout au long de l'année.

Aucune proposition n'étant faite sur un autre sujet et l'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée générale ordinaire est close.



Le Président :
Francesco Di Franco



La Secrétaire :
Isabelle Thiémard